

Les dissidents, qui ont participé au combat de Tigris, ont été battus à diverses reprises. Dans la dernière rencontre ils ont été avec nos troupes, ils ont abandonné leurs armes, blessés et le convoi qu'ils avaient enlevé à la mission topographique.

Ce sont les colonels Negrier et Marnet qui ont remporté le succès annoncé.

LES GRÈVES

Une nouvelle grève a éclaté hier matin à Paris; les ouvriers condamnés en talon XV (bois) ont quitté les ateliers. Dans une réunion, tenue samedi passé, il avait été décidé qu'avec une diminution d'une heure de travail par jour, les ouvriers demanderaient une augmentation de salaire. Ces conditions ayant été refusées par les patrons, la grève a commencé.

Les ouvriers charpentiers se sont de nouveau réunis hier, salle Diderot, rue des Archives. La réunion était peu nombreuse. Quant aux autres métiers en voitures, ils ne travaillent pas encore. De nouvelles adhésions de patrons sont parvenues au bureau; les ouvriers qui travaillent au nouveau tarif versent régulièrement le surplus des salaires dans la caisse sociale.

SENAT

(Service télégraphique particulier).

Séance du 16 mai 1882

Présidence de M. LE ROYER

CODE CRIMINEL

L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{re} délibération sur le projet de loi tendant à reformer le code d'instruction criminelle. Par anticipation, la discussion a lieu sur l'article 138.

M. de Gavardie réclame que ni les criminologistes, ni l'opinion publique n'ont réclamé l'assistance du défendeur dans aucune des phases de l'instruction.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 mai 1882

Présidence de M. BRISSON

CREMERS DE FER

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet: 1^o la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de ou vers Sembad, sur la ligne d'Amberg à Salsbourg; 2^o la concession de la ligne de fer de ou vers Sembad, sur la ligne d'Amberg à Salsbourg.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Deuxième Fête de l'Ascension, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraît pas.

Dans sa séance d'hier soir mardi, le Conseil municipal de Roubaix a voté à l'unanimité, l'établissement d'une distribution d'eau potable à Roubaix.

Le principe d'adjudication a été mis aux voix et repoussé. Dix membres ont voté pour.

M. Laquement les dispositions de la loi, et qu'il en usait encore à l'avenir. Un journaliste conseiller municipal qui tient le public au courant de ce qui se dit en séance, ne fait qu'imiter les journalistes députés, qui tous livrent à la publicité le compte-rendu des commissions auxquelles ils appartiennent, les mille incidents de la vie parlementaire.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

D'après le compte rendu du Journal de Roubaix, M. Laquement avait dit en parlant de la croix et des statues enlevées de l'école laïque de la rue Turgot.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement les dispositions de la loi, et qu'il en usait encore à l'avenir. Un journaliste conseiller municipal qui tient le public au courant de ce qui se dit en séance, ne fait qu'imiter les journalistes députés, qui tous livrent à la publicité le compte-rendu des commissions auxquelles ils appartiennent, les mille incidents de la vie parlementaire.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

D'après le compte rendu du Journal de Roubaix, M. Laquement avait dit en parlant de la croix et des statues enlevées de l'école laïque de la rue Turgot.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement les dispositions de la loi, et qu'il en usait encore à l'avenir. Un journaliste conseiller municipal qui tient le public au courant de ce qui se dit en séance, ne fait qu'imiter les journalistes députés, qui tous livrent à la publicité le compte-rendu des commissions auxquelles ils appartiennent, les mille incidents de la vie parlementaire.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

D'après le compte rendu du Journal de Roubaix, M. Laquement avait dit en parlant de la croix et des statues enlevées de l'école laïque de la rue Turgot.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement les dispositions de la loi, et qu'il en usait encore à l'avenir. Un journaliste conseiller municipal qui tient le public au courant de ce qui se dit en séance, ne fait qu'imiter les journalistes députés, qui tous livrent à la publicité le compte-rendu des commissions auxquelles ils appartiennent, les mille incidents de la vie parlementaire.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

D'après le compte rendu du Journal de Roubaix, M. Laquement avait dit en parlant de la croix et des statues enlevées de l'école laïque de la rue Turgot.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement les dispositions de la loi, et qu'il en usait encore à l'avenir. Un journaliste conseiller municipal qui tient le public au courant de ce qui se dit en séance, ne fait qu'imiter les journalistes députés, qui tous livrent à la publicité le compte-rendu des commissions auxquelles ils appartiennent, les mille incidents de la vie parlementaire.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

D'après le compte rendu du Journal de Roubaix, M. Laquement avait dit en parlant de la croix et des statues enlevées de l'école laïque de la rue Turgot.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.

M. Laquement a reproché à M. Alfred Reboux d'avoir publié un compte-rendu inexact et inexact de la séance de vendredi, en ce qui concerne l'interpellation.